



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération n° 2025-42

Nombre de membres :

En exercice : 18  
Présents : 11  
Pouvoirs : 4  
Votants : 15

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 12 décembre 2025

*Date d'affichage électronique de la convocation:* 12 décembre 2025

*Secrétaire de Séance:* Bertrand GAULÉ

*Présents:* Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET -- Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s):

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD - Julie SABY a donné pouvoir Franck BAULAN

Absent (s): Marylène CELLIER - Nathalie ROUGEMONT- David OHANNESIAN

Objet : FINANCES – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale

Monsieur Pascal Didelet, adjoint aux finances indique avoir été sollicité par la MFR de Sainte-Consorce pour aider au financement d'un voyage mémoriel en Pologne.

Le voyage prévu initialement en 2025 ayant été ajourné, le séjour a été reprogrammé pour le mois d'avril 2026.

Ce voyage prévoit les visites de Cracovie et le Mémorial d'Auschwitz-Birkenau avec une visite guidée du camp de concentration et de l'extermination d'Auschwitz, le quartier juif de Cracovie, la vieille ville et la colline du WAWEL.

La classe de 3ème qui fera le déplacement sera également inscrite au Concours National de la Résistance et de la Déportation, ce qui renforcera la démarche et le travail sur cette période.

Il permettra également de renforcer le travail à la fois sur l'histoire et le devoir de mémoire, la géographie et l'enseignement moral et civique.

Le coût global du projet est d'environ 11.000 €. La MFR a déjà obtenu un financement de la part de la Fédération Nationale André Maginot à hauteur de 1.500 € et est dans l'attente d'autres organismes qui ont été sollicités (CCVL, ONAC, MSA). Par ailleurs, elle pilote plusieurs actions (vente de brioches, de livres photos, de paniers gourmands et de pains au chocolat) afin de financer le séjour.

Sous réserve que l'ensemble des financements permettent la réalisation du voyage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 15 – suffrages exprimés : 15 - Abstention : 0      Pour : 15 – Contre : 0

- - - Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1.000 €, sous réserve de sa réalisation du voyage
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2025 et suivants.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune